



Est ce que j'aurais le bail réduit a 1 mois ?

Par **Cédric**, le 11/09/2011 à 19:38

Bonjour,

Je suis actuellement sur le point de retrouver du travail dans un autre département , je suis en location avec ma compagne qui elle a un emploi , nous apparaissions tous les deux sur le bail.J'étais demandeur d'emploi lorsque j'ai signer le bail (inscrit sur le bail) et ma compagne travaillait deja.Aujourdh'ui il y a de fort risque pour que je retrouve du travail dans un département voisin (ma compagne démissionnera de son travail pour me suivre) , je voudrais savoir si j'ai le droit a un bail réduit.Merci

(ps: sachant que ca fais 1 ans que je suis sans emploi)

Par **mimi493**, le 11/09/2011 à 20:13

non. Le nouvel emploi ne donne droit au préavis réduit que s'il est consécutif à la perte d'emploi

Par **Cédric**, le 11/09/2011 à 20:15

merci :/ je sais pas du tout comment on va faire...

Par **mimi493**, le 11/09/2011 à 20:19

Si votre salaire est suffisamment bon pour que votre compagne puisse se permettre de démissionner, vous avez donc la capacité de louer un autre logement pour aller travailler et donner votre congé (votre compagne retarde sa démission et comme ça vous pouvez payer les deux loyers)

Par **Cédric**, le **11/09/2011** à **20:22**

le salaire serait plus élevé mais pas de beaucoup , puis c'est pour qu'elle puisse reprendre ses études ...